

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 novembre 2018



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

**Membres excusés** : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. DIOUF (pouvoir Mme BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme MILLE)

**Membres absents** : Mme TROUWBORST - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Décision modificative n°2 - Actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme sur la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » - Ajustements de crédits**

M. Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'actualiser les crédits de paiement de l'autorisation de programme « gestion connectée de l'espace public » et d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2018 du budget de la Ville de Dijon.

#### **1 - Gestion connectée de l'espace public – Actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme**

Par délibération en date du 20 décembre 2017, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » en autorisation de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

En cohérence avec l'attribution du marché de Conception, Réalisation, Entretien, Maintenance « On Dijon » et suite à l'actualisation du planning prévisionnel d'exécution de l'opération intégrant en particulier, sur 2018, l'augmentation de la part de la Ville de Dijon sur le poste de l'éclairage public, l'installation du système de géolocalisation sur des véhicules affectés à la propreté et au déneigement, l'accélération des travaux portant sur la création du futur PCC (Poste de pilotage connecté) et sur la sécurité des bâtiments (renforcement de moyens de contrôle d'accès), il est proposé de réviser le montant des crédits de paiement sur la période 2018-2030, le montant de l'autorisation de programme restant, quant à lui, inchangé.

### **Montant de l'autorisation de programme 2018-2030 : 12 280 739 €**

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2019 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2020 à 2030) :

Projet On Dijon (montant en €)	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2018	2019	Post 2019
Echéancier actuel (A)	12 280 739	1 300 000	1 516 313	9 464 426
Décision modificative (B)	0	+1 010 000		-1 010 000
Echéancier modifié ( C= A+B)	12 280 739	2 310 000	1 516 313	8 454 426
Affectation		<b>Chapitres 20 - 21 - 23</b>		

### **2- Ajustements de crédits :**

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
10 Dotations, fonds divers et réserves	10226	Taxe d'aménagement	263 000,00
20 Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	-263 000,00
21 Immobilisations corporelles	21838	Autre matériel informatique	-46 800,00
21 Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations incorporelles	46 800,00
23 Immobilisations en cours	231311	Bâtiments administratifs	-998 200,00
23 Immobilisations en cours	23157	Matériel et outillage technique	619 904,00
23 Immobilisations en cours	231318	Constructions autres bâtiments	242 398,00
23 Immobilisations en cours	231533	Réseaux cablés	45 058,00
23 Immobilisations en cours	238	Avances versées sur commandes	55 840,00
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>-35 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>			<b>- 35 000,00</b>
041	231311	Bâtiments administratifs	-35 000,00
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>-35 000,00</b>
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>- 35 000,00</b>

En mouvements réels, les dépenses sont prévues en dépenses d'investissement aux chapitres 10,20,21 et 23 selon la répartition suivante :

- D'une part, 263 000 € sont inscrits au compte 10226 – Taxe d'aménagement, pour des trop versés par des dépositaires de permis de construire annulés ou modifiés une ou plusieurs années après leur délivrance (de 2013 à 2016) et qui n'ont pas pu être régularisés par la Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP).
- D'autre part, 1 010 000 € sont inscrits au titre de l'actualisation de l'autorisation de programme « Gestion connectée de l'espace public » (On Dijon) répartis de la manière suivante :
  - 46 800 € sur le compte 2188 « Autres immobilisations incorporelles »,
  - 619 904 € sur le compte 23157 « Matériel et outillage technique »
  - 242 398 € sur le compte 231318 « Constructions autres bâtiments »,
  - 45 058 € sur le compte 231533 « Réseaux câblés »,
  - 55 840 € sur le compte 238 « Avances versées sur commandes »

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par la réduction des crédits qui n'avaient pas vocation à être utilisés lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 au budget supplémentaire 2018, soit :

- 263 000 € au chapitre 20, *nature 2031 - Frais d'études*,
- 46 800 € au chapitre 21, *nature 21838 – Autre matériel informatique*,
- 998 200 € au chapitre 23, *nature 231311 - Bâtiments administratifs*.

Enfin, une réduction de crédit est opérée à hauteur de 35 000€ au chapitre 23 (nature 231311 – bâtiments administratifs), à la fois en dépenses réelles d'investissement et en recette d'ordre d'investissement afin de régulariser une écriture prise en compte à tort au Budget supplémentaire 2018.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver l'actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme relative à la gestion connectée de l'espace public – « On Dijon ».
- 2 - décider les ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°2.
- 3 - autoriser le Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 47**

**Contre : 7**

**Abstention : 1**